



Rencontre du comité relation avec les citoyens, transparence et ville Intelligente

Le mercredi 18 avril 2018 à 19h00

Salle des comités

Hôtel de Ville, 188 rue Jacques-Cartier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu

Résumé

Sont présents :

- Le président du comité et conseiller municipal Ian Langlois
- La conseillère municipale Maryline Charbonneau
- Martin Bessette
- Jacques Carrier
- Pascal Grégoire
- Marie-Pierre Duval
- Marie-Ève Piché
- Le directeur sortant du Service des technologies de l'information André Labonté
- Le nouveau directeur du Service des technologies de l'information Alexandre Viens
- Le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Luc Castonguay
- Le Chef de cabinet Guy Grenier
- Le Coordonnateur consultation publique et amélioration continue Sylvain Latour

1- Adoption de l'ordre du jour

Le point « amorce de discussion sur la Ville intelligente » se fera au tout début de l'assemblée.

2- Amorce de discussion sur la Ville intelligente

Présentation d'un document sur la « Ville intelligente et numérique ou Communauté intelligente et numérique ».

Mise en contexte :

- La partie orientation et étendue du concept Ville intelligente ou Communauté intelligente
- La partie citoyenne
- La partie administrative
- La partie gouvernance
- La partie sécurité et protection des renseignements personnels
- La partie stratégie numérique

Exemples de projets « Ville intelligente » :

- Les panneaux d'affichage des modes de transports disponibles (Taxi, vélo, Uber, autobus, train etc.)
- Tous les types d'applications mobiles comme payer son stationnement, recevoir des alertes de sa Ville, rapporter des problèmes et payer ses contraventions
- Objets connectés (lampadaires, poubelles, caméras)
- Signal Wi-Fi public
- Contrôle de la circulation (avec des senseurs)
- Augmenter l'efficacité du déneigement
- Rendre les documents numériques simples à trouver

Pourquoi cette démarche ?

- Mettre la technologie davantage au service des citoyens
- Établir une stratégie numérique pour l'avenir
- Mettre en valeur les réalisations de la Ville et de la communauté
- Initier un mouvement dans la communauté afin de tendre vers une offre de services numériques de pointe
- Jouer un rôle inspirant au sein de la communauté intelligente du Québec
- Créer un environnement favorable à la collaboration, l'innovation et la créativité, afin de réaliser des projets de communauté intelligente et numérique

Dans le concept de Ville intelligente et numérique, la Ville est au cœur des sphères comme le milieu culturel, le milieu des affaires, les organismes, les gouvernements provincial et fédéral, les maisons d'enseignement et bien sûr le citoyen.

Par ailleurs, dans le concept de Communauté intelligente et numérique, c'est le citoyen qui est au cœur des sphères comme le milieu culturel, le milieu des affaires, les organismes, les gouvernements provincial et fédéral, les maisons d'enseignement et bien sûr la Ville.

Les objectifs sont de :

- Rendre disponibles des données d'intérêt collectif pertinentes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens
- Mettre en place une méthode de collaboration afin de favoriser l'émergence d'idées innovantes et créatives
- Créer et/ou faciliter des projets précis de communauté intelligente et numérique
- Garder les citoyens informés de l'évolution de la démarche
- Maintenir une veille technologique des meilleures pratiques en la matière

Le rôle de la Ville est :

- Offrir une plateforme de collaboration
- Évaluer, supporter et/ou réaliser les projets soumis
- Faciliter l'interopérabilité des différentes données
- Développer avec nos partenaires une vision numérique de notre communauté

Le rôle des partenaires est :

- Représenter les orientations numériques et technologiques de vos organisations et de vos membres
- Proposer, supporter et/ou réaliser des projets
- Faciliter l'interopérabilité des différentes données
- Développer avec nos partenaires une vision numérique de notre communauté

Le rôle du citoyen est :

- Proposer des projets
- Supporter et encourager les initiatives
- Participer à la vision numérique de leur communauté

Les autres collaborateurs sont :

- Les villes voisines
- Les organismes régionaux ou provinciaux
- Les gouvernements provincial et fédéral

Les propositions de livrables pour les citoyens sont :

De présenter une vision citoyenne de la ville intelligente.

- Présenter toutes les idées d'innovation
- Identifier les nouveaux services à mettre en place en fonction des enjeux des citoyens
- Identifier des méthodes d'échange avec les citoyens, la ville et la communauté
- Comment susciter et garder l'intérêt des citoyens à proposer des initiatives de ville intelligente

D'identifier les principaux points d'amélioration à apporter dans la prestation de services aux citoyens.

En conclusion :

La Communauté intelligente et numérique doit être considérée comme un outil qui permet à la Ville et à la communauté de :

- Partager une vision commune des orientations numériques actuelles et futures
- Augmenter les services et la qualité de vie des citoyens/membres dans le respect du développement durable
- Assurer une livraison de service numérique conforme aux attentes des citoyens et/ou membres

Soyons tous des ambassadeurs de la Communauté intelligente et numérique.

À la suite de la présentation, une discussion s'amorce sur le concept de ville intelligente.

Il est souhaité que la Ville offre une plateforme de collaboration avec les citoyens. La Ville pourrait mettre de l'avant un « Bureau de la communauté intelligente » et développer un « sceau de la communauté intelligente »

Il s'agit d'une opportunité pour développer un meilleur maillage avec les organismes du milieu.

Une liste des initiatives de la Ville en matière de « ville intelligente » sera publiée sur Slack qui est l'outil de communication interne des membres.

On s'interroge à savoir quelles sont les villes innovantes. On parle beaucoup de Trois-Rivières et Gatineau.

On suggère de regarder aussi des villes ailleurs en Montérégie. Le concept «Smart Cities» est cité. Il s'agit d'un autre terme pour désigner les villes intelligentes.

Certains efforts du milieu sont soulignés comme le magazine « Soyez local » qui pourrait être incorporé sur une éventuelle plateforme de ville intelligente. Il ne faudrait pas trop surcharger d'informations une éventuelle plateforme à cet effet.

On souligne qu'il faut aussi tenir compte des gens qui n'ont pas internet ou bien ceux qui vivent avec des difficultés d'apprentissage.

Dans la foulée de la refonte du site internet de la Ville, les membres s'entendent sur le fait qu'il faut mettre beaucoup d'efforts sur la version mobile sans nécessairement avoir une application App Store.

On s'interroge à savoir ce qui empêche actuellement la mise en place de cette nouvelle plateforme. Rien de particulier n'empêche sa mise en place. Le comité a simplement besoin d'obtenir l'aval du conseil municipal.

En rapport avec cette plateforme, il faut donc chercher quel est le véritable enjeu. Nous devons tisser un réseau de communication et informer les citoyens.

Il est ajouté qu'il faut se servir de la Communauté intelligente pour rejoindre le maximum de clientèle.

3- Présentation : « Les principes de participation citoyenne au niveau municipal »

Un document intitulé : « vers une politique de consultation publique » est présenté.

Les objectifs de la présentation sont :

- Avoir une meilleure compréhension des processus de participation citoyenne
- Pouvoir discuter des éléments essentiels d'une politique de participation citoyenne

Pourquoi une politique de consultation publique ?

- Répondre aux exigences de la loi
- Entretenir un dialogue sain avec sa population
- Recueillir de l'information
- Prendre les meilleures décisions

Ce qu'une consultation publique n'est pas

- Un substitut à la démocratie représentative
- La solution à tous les problèmes

Participation

- Pouvoir effectif des citoyens
- Délégation de pouvoirs
- Partenariat

Coopération symbolique

- Réassurance
- Consultation
- Information

Non-participation

- Thérapie
- Manipulation

Qui initie la consultation publique ?

- Ville
- Autres possibilités (citoyens, promoteurs)

De quoi émane le besoin pour une consultation publique ?

- D'un projet, d'une occasion
- Du besoin d'une politique qui impacte la population
- D'une obligation légale

Les types de consultation publique :

- Amont (ex : les terrains de golf)
- Aval (lorsqu'il y a un projet)
- Suivi (plutôt rare ici mais surtout en Europe)

Les étapes d'une consultation publique :

- 1- Définition du mandat
- 2- La séance d'information
- 3- L'audition des opinions
- 4- L'analyse et le compte rendu
- 5- La décision
- 6- La rétroaction

Les champs d'intervention de l'Office de consultation publique de Montréal relativement à l'état de la décision sont :

Décision à prendre

- Tout est ouvert
- Information
- Consultation traditionnelle
- Consultation en amont
- Concertation
- Codesign
- Rétroaction

Décision prise

- Modalité de mise en œuvre à déterminer
- Information
- Consultation traditionnelle

- Concertation
- Codesign
- Certains paramètres à déterminer
- Décision finale
- Rétroaction

Il est à noter qu'il est très souhaitable d'avoir un minimum de trois semaines entre la séance d'information et l'audition des opinions. La rétroaction est très importante pour établir la meilleure relation possible avec les citoyens.

Les sujets soumis à la consultation publique :

- Projets immobiliers
- Changement de zonage
- Politiques

Diverses formes de participation :

- Jury citoyen
- Budget participatif
- Atelier de co-création
- Assemblée populaire
- Consultation
- Concertation
- Conseils thématiques
- Conseils de quartier

Les étapes d'un processus de consultation publique

- 1- Attribution du mandat
- 2- Constitution de l'équipe de réalisation
- 3- Design du processus
- 4- Annonce de l'échéancier
- 5- Séance d'information
- 6- Auditions des opinions
- 7- Compilation et analyse
- 8- Dépôt du rapport
- 9- Présentation publique du rapport
- 10- Évaluation du processus et recommandations pour les futurs mandats

Des comparables avec d'autres municipalités sont présentés aux membres du comité.

Comparable : Gatineau

- Des principes ouverts
- De bonnes communications
- Création d'une unité de coordination
- La Ville se déclare responsable de la qualité de l'information
- Ouverture à l'expérimentation
- Grille d'analyse des méthodes de consultation
- Le suivi

Comparable : Sherbrooke

- Rôle des élus : écoute active
- Notion de commissaire indépendant
- Autres membres de commission
- Avis public
- Personnes ressources / experts

Comparable : Québec

- 7 moyens de consultation
- Conseils de quartier
- Intérêt des commissaires
- Allocation pour frais de garde

Élément d'un portail de participation

- Calendrier des événements
- Questionnaires
- Forum de débat sur les consultations en cours
- Échéanciers des consultations
- Listes des mandats (actifs, échus)
- Rétroaction
- Documents liés

Les enjeux de la politique de consultation publique

- La confiance des citoyens
- La probité
- L'adhésion du plus grand nombre

Recommandations sur la suite des choses

- Discussion
- Comité de travail
- Adoption d'une recommandation du comité

À la suite de cette présentation, Il est souligné que si un conseil municipal va à l'encontre des conclusions d'une consultation publique, il doit être en mesure d'expliquer sa décision. Les élus ont un rôle à jouer. Ils doivent écouter tout le monde.

La consultation publique a véritablement pour objectif de laisser le citoyen s'exprimer.

Une discussion s'amorce sur «l'état de la décision» dans le cadre d'une consultation publique. Il y a les volets «décision à prendre» et «décision prise». Par exemple, dans le dossier des golfs à Saint-Luc, la consultation concerne l'avenir d'un secteur et la décision est donc à prendre ultérieurement. Dans le cas du Club de golf St-Jean, la décision doit être également prise plus tard mais il y a un projet concret sur la table.

Dans tous les cas, la rétroaction est très importante. La Ville de Gatineau fait beaucoup de rétroaction dans leur processus de consultation.

Une question importante est posée: Comment peut-on faire la différence entre le pitch d'un promoteur et une consultation publique ?

Il est noté qu'à l'occasion, la Ville embauche une ressource externe pour animer et gérer certains aspects des consultations publiques et ainsi préserver la notion d'objectivité.

À la suite de la distribution d'un document sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, les membres engagent une discussion sur la nécessité ou non de garder les référendums.

4- Outils de communication

Cet item est reporté.

5- Remplacement d'un membre

Cet item est reporté.

6- Varia

La prochaine assemblée est fixée au mercredi 29 mai à 19h00.



Sylvain Latour

Coordonnateur consultation publique et amélioration continue
450 357-2383, poste 2360
s.latour@sjsr.ca